MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

Cadre d'actions

contractuel de transformation écologique

CACTE

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

International

Accords Internationaux

- COP
- CDB
- Fit for 55

National

Planification nationale

- SFEC
- SNB

Ministère de la Culture

Feuille de route ministérielle

- 5 axes dont : « **Créer autrement** »

DGCA

Mieux produire, Mieux diffuser

- dont **1 volet écologique**

Plan d'action pour la transition écologique

- 15 mesures dont le **Cadre d'actions**

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

Objectif = permettre aux acteurs de la création de :

- Participer aux efforts d'**atténuation**
- Anticiper les risques
- Développer une stratégie d'**adaptation**

} Assurer la robustesse du secteur

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

Écoconditionnalité douce

Philosophie générale = un cadre qui se veut :

souple ➡ choix libre des engagements ; outil de dialogue avec les partenaires

structurant ➡ méthodologie imposée ; obligation de s'engager ; critères de respect des engagements

pédagogique ➡ fiches-actions ; ressources en annexe

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

Périmètre d'application

= toute structure de production, diffusion et/ou formation du secteur de la création artistique ayant signé un document de **contractualisation de 3 ans ou plus** avec le ministère de la Culture

+ structures dont le financement est reconduit depuis plus de 3 ans

+ structures désireuses d'utiliser cet outil

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

Architecture du Cadre d'actions

- 1 **engagement méthodologique** obligatoire
- 10 **engagements thématiques** au choix
- Des **fiches actions**

+ un important volet de **ressources**

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

Engagement méthodologique obligatoire

❑Définir une stratégie assise sur des données objectives

❑Former l'équipe

❑Mettre en place une démarche collaborative

❑Impliquer les parties prenantes

❑Coopérer

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

Engagements thématiques au choix

1. LA MOBILITE DURABLE DES PUBLICS ET DES USAGERS
2. LA MOBILITE DURABLE DES PROFESSIONNELS ET DES ŒUVRES
3. LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET D'EAU
4. L'ALIMENTATION RESPONSABLE
5. ECOCONCEPTION DES PROJETS ARTISTIQUES ET D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
6. NUMERIQUE ET EQUIPEMENT SOUTENABLES
7. COMMUNICATION RESPONSABLE
8. LA RÉDUCTION ET LA GESTION DES DÉCHETS ET DES POLLUTIONS
9. L'ADAPTATION ET LA SOUTENABILITÉ DU BÂTI CULTUREL ET D'ENSEIGNEMENT
10. LE RESPECT ET LA DÉFENSE DE LA BIODIVERSITÉ

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

Engagements thématiques au choix

- Un choix à réaliser après la mise en œuvre de l'engagement méthodologique, en dialogue avec les partenaires
- Un **nombre d'engagements minimum adapté** à chaque type de structure
- Des **leviers d'action à mobiliser** obligatoirement pour chaque engagement

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

	Engagement méthodologique	Nombre minimum d'engagements thématiques	Leviers d'action
Equipes indépendantes	Obligatoire sur la 1ère année de convention	Entre 2 et 3	Pour chaque engagement choisi, tous les leviers d'action d'action doivent être mobilisés
Autres lieux		Entre 2 et 3	
SCIN		Entre 2 et 4	
Labels		Entre 3 et 5	
Ecoles supérieures		Entre 3 et 5	
Opérateurs		Entre 5 et 7	

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

Les leviers garants de la bonne mise en œuvre de chaque engagement

Engagement n°10 - Le respect et la défense de la biodiversité

Face à l'effondrement de la biodiversité qui menace directement notre santé, notre bien-être et nos moyens de subsistance, il est urgent de prendre en compte les conséquences des activités humaines sur les écosystèmes. Le respect et la défense de la biodiversité consiste alors à protéger les espaces naturels et de participer à la restauration écologique des espaces investis mais aussi de favoriser une évolution de notre rapport au vivant.

Le respect de cet engagement suppose de :

(a) Limiter les pressions sur la biodiversité

(b) Développer des moyens de protection et de développement de la biodiversité

(c) Contribuer à restaurer la connexion des humains avec la biodiversité et les espaces naturels

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

Fiches-actions

= des **guides thématiques**

grâce à des
exemples concrets d'action
à mettre en œuvre

Fiche action - Engagement n°10 – LE RESPECT ET LA DÉFENSE DE LA BIODIVERSITÉ

Face à l'effondrement de la biodiversité qui menace directement notre santé, notre bien-être et nos moyens de subsistance, il est urgent de prendre en compte les conséquences des activités humaines sur les écosystèmes. Le respect et la défense de la biodiversité consiste alors à protéger les espaces naturels et de participer à la restauration écologique des espaces investis mais aussi de favoriser une évolution de notre rapport au vivant.

☐ Levier (a) - Limiter les pressions sur la biodiversité

- ☐ en faisant un inventaire de la biodiversité sur site ou un diagnostic écologique (avec une association environnementale)
- ☐ en réalisant une étude des impacts environnementaux
- ☐ … et des impacts environnementaux potentiels
- ☐ en supprimant l'utilisation de produits phytosanitaires [24]
- ☐ en supprimant l'utilisation des engrais de synthèse
- ☐ en prenant des mesures de réduction de la pollution sonore et lumineuse (diminution du nombre ou intensité des éclairages, détecteurs de mouvement, éclairages extérieurs vers le bas, extinction des éclairages

Indicateurs facultatifs

Plage de diffusion sonore : ……

Plage d'allumage d'éclairages extérieurs : ……

Proportion des projecteurs dirigés au-dessus de l'axe horizontal : ……

☐ Levier (b) - Développer des moyens de protection et de développement de la biodiversité

- ☐ en désartificialisant les sols extérieurs et en végétalisant au maximum les espaces et les bâtiments (murs, toits, parking
- ☐ en créant un jardin et/ou un compost partagé qui favorise la pollinisation, les espèces souterraines et la qualité de l'airen créant un jardin et/ou un compost partagé qui favorise la pollinisation, les espèces souterraines et la qualité de l'air
- ☐ en créant un environnement propice aux animaux (plantes hautes, haies, fleurs, mare pour les crapauds et grenouilles, tas de bois mort, nichoirs et mangeoires pour les oiseaux)
- ☐ en favorisant la pollinisation (installation d'hôtels à insectes en bois, limitation des tontes d'espaces verts et plantation d'espèces riches en pollen)

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

Fiches-actions

= supports **d'une évaluation simple et qualitative**

✓Cocher les cases pour illustrer la manière dont les leviers de chaque engagement ont été actionnés

✓Indicateurs facultatifs

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

Récapitulatif

	Temps 1	Temps 2	Temps 3	Temps 4
	Elaboration de la convention	Année 1 de la convention	Années restantes de la convention	Fin de la convention
Que faire ?	Décision sur le nombre d'engagements à prendre	Mise en œuvre de l'engagement méthodologique	Mise en œuvre des engagements thématiques	Auo-évaluation
Avec qui ?	En accord avec les partenaires financiers	Avec toute l'équipe et en lien avec les différentes parties prenantes		Toute l'équipe
Quelle formalisation ?	Inscription de l'engagement méthodologique et du nombre d'engagements thématiques dans la convention	Plan d'action avec choix des engagements thématiques + Avenant à la convention	Suivi annuel	Document élaboré sur la base d'une grille d'analyse (éléments quantitatifs et qualitatifs)

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la création
artistique

Outils d'accompagnement

- Le **volet Ressources en annexe** du Cadre d'actions : glossaire, principales études, organismes de référence, vademecum réglementaire, etc.

- La démarche « **Référentiel carbone** »

+ Un accompagnement collectif par DRAC ?

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de la création artistique

A l'occasion du renouvellement des convention ou par avenant avant 2026

Fin 2023 – début 2024

Présentation

(Codir, Drac/Dac, GT TE CNPS, conseillers, etc.)

Premier semestre 2024

Expérimentation

(PACA, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Martinique)

Second semestre 2024

Refonte

< préconisations des DRAC pilotes et du GT TE du CNPS

2025-2026

Généralisation

Webinaires
+
accompagnement des DRAC/DAC par le GTDE